

Association Vivre en Bord de Baie  
Chez M. Lelièvre  
6, lieu-dit Pissoison  
22120 HILLION

Hillion, le 2/11/2024

<https://www.vivreenborddebaie.fr>  
vivreenborddebaie@laposte.net

Monsieur le Président  
Saint-Brieuc Armor Agglomération  
5 rue du 71ème RI CS55403  
22044 Saint-Brieuc cedex 2

Obj : Incohérences des systèmes d'endiguement envisagés sur les communes d'Hillion, de Langueux et d'Yffiniac

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la GEMAPI nous plaidons depuis de nombreuses années pour la mise en place d'un système d'endiguement unique allant de Bout de ville, commune de Langueux, à Pissoison, commune d'Hillion, tel qu'il nous avait été annoncé par vos services le 14/1/2019.

Depuis vous avez décidé d'exclure de la GEMAPI des portions de littoral au prétexte qu'elles ne sont protégées de la mer que par des « **levées de terre** » qu'on ne peut pas inclure dans un système d'endiguement. Il s'agit principalement du fond de l'anse d'Yffiniac allant de l'extrémité de la digue maçonnée, à hauteur de la rue de la Prunais, à Langueux jusqu'au Cré à Hillion.

Suite à cet abandon vous envisagez 2 petits systèmes d'endiguement l'un sur Langueux, de Bout de Ville à la fin de la digue maçonnée (Prunais), l'autre sur Hillion du Cré à Pissoison. Ce dernier serait en cours de validation par les services de la préfecture.

Le système d'endiguement de Langueux n'est pas finalisé car vous envisagez d'y intégrer des « **levées de terre** » au niveau du secteur « sur le banc »(\*). Ces levées de terre sont tout à fait semblables à celles de fond de baie exclues de la GEMAPI. Comment expliquer à la population qu'une levée de terre située « sur le banc » peut être intégrée à un système d'endiguement et que des levées de terre semblables, par exemple celles allant de la rue de la Prunais à l'urne, ne le peuvent pas ?

Nous jugeons cette situation incohérente et incompréhensible. Nous vous demandons par la présente de reconsidérer vos projets de GEMAPI en revenant à un **système d'endiguement unique** allant de Bout de Ville (Langueux) à Pissoison (Hillion).

Dans l'attente de votre réponse nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Pour le CA de l'association Vivre en Bord de Baie

Le président S. Lelièvre

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Lelièvre', written in a cursive style.

(\*) « Sur le banc », références cadastrales : commune de Languoux, 0136, 047, 0048, 0049, 0147, 0053.

Copies à :

M. Hamon, vice-président en charge de la (GEMA)PI

Mme Guennou, maire d'Hillion

M. Haas, maire de Languoux

M. Hamayon, maire d'Yffiniac

M. le préfet des Côtes d'Armor